

**Conseil de sécurité****Distr.
GENERALE****S/19865
5 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS****LETTRE DATEE DU 4 MAI 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE
D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à notre lettre datée du 26 avril 1988 (S/19841), communiquant une note adressée aux autorités koweïtiennes pour protester contre leur complicité avec l'agression iraquienne, et me référant aussi à la réponse du Représentant permanent du Koweït, datée du 28 avril 1988 (S/19849), j'ai l'honneur de préciser que la note de protestation de la République islamique d'Iran datée du 10 mars 1988 avait été communiquée au Ministère des affaires étrangères du Koweït, le 26 mars 1988, par l'intermédiaire de l'Ambassade de la République islamique d'Iran à Koweït.

Le mépris total des règles de la neutralité dont fait preuve le Koweït et l'assistance logistique et autre qu'il fournit actuellement à l'Iraq - de son propre gré ou, comme l'ont dit certaines personnalités koweïtiennes, sous la menace des criminels irakiens - sont de notoriété publique et sont des faits bien établis sur le plan international; il n'est pas possible de les blanchir en invoquant des détails techniques, comme le fait le Koweït dans sa lettre distribuée sous la cote S/19849.

Il convient de noter qu'un détail technique, tel que le moyen par lequel une note a été communiquée à un Etat par un autre Etat, ne permet pas par lui-même de qualifier de "responsable" ou d'"irresponsable" la façon dont cet Etat mène ses relations internationales. C'est bien plutôt la logique démagogique telle que celle qui est employée dans la lettre du Koweït (S/19849) à propos de questions de fond qui permet de déterminer qu'un Etat n'est pas capable de se comporter de façon responsable en ce qui concerne ces questions. Or, étant donné l'appui financier, logistique et autre que le Koweït fournit à l'Iraq, nation belliqueuse, c'est bien sous ce jour qu'apparaît depuis longtemps la conduite du Gouvernement koweïtien et ce, au détriment de la paix et de la sécurité dans la région. Il va sans dire que le Gouvernement koweïtien portera naturellement la responsabilité des conséquences de ses actes.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Mahmoud Sadat MADARSHAHI